

Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
3003 Berne

lmr@blv.admin.ch

Berne, le 11 janvier 2024 usam-MH/nf

Réponse à la procédure de consultation :

22.424 n Iv.pa. CN Badertscher Christine. Etiquetage des denrées alimentaires. Indiquer si le transport a été effectué par avion

Madame, Monsieur,

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Le 6 octobre 2023, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national nous a convié via son secrétariat à prendre position dans le cadre de la procédure de consultation sur 22.424 n Iv.pa. CN Badertscher Christine. Etiquetage des denrées alimentaires. Indiquer si le transport a été effectué par avion.

L'usam est foncièrement opposée à ce genre de déclaration qui ne fera qu'augmenter la charge administrative des PME, d'autant plus que le texte de l'initiative parlementaire laisse ouvert quels modes de transport pourraient devoir être à déclarer.

A l'avis de l'usam, la formulation laisse entendre que tous les moyens de transport pourraient être déclarés. Une telle déclaration conduirait à une charge réglementaire de plus pour les PME.

Suivre les moyens de transport pour chaque denrée alimentaire va s'avérer être une tâche compliquée, voire impossible dans le cas de transport effectué à l'étranger, ce qui pourrait discriminer les produits importés par rapport aux produits domestiques. La multiplicité des moyens de transport ne va pas non plus faciliter la tâche des PME. Le texte ne stipule pas non plus s'il s'agit que des produits frais et non-transformés.

L'usam demande d'éviter ce genre de règles supplémentaires qui n'apportent pas vraiment quelque chose de plus à la durabilité. En effet, la déclaration du moyen de transport ne peut pas communiquer une information claire sur la durabilité et le respect de l'environnement de la production.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Kurt Gfeller
Vice-Directeur



Mikael Huber
Responsable du dossier